



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 58938

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et à la ruralité sur le versement des bourses sur critères sociaux. Toutes les bourses dues au titre du premier trimestre 2004 ont été versées aux familles avec beaucoup de retard, une partie du budget ayant été prélevée sur l'année 2005. Cette situation risque de s'aggraver à la fin de l'année 2005 au regard du budget bourses sur critères sociaux en diminution de 2,15 millions d'euros. Pour permettre aux familles de percevoir ces aides dans des délais normaux, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour abonder ce budget.

Texte de la réponse

L'évolution des taux et des barèmes de versement des bourses sur critères sociaux allouées aux élèves de l'enseignement agricole a été faite en application du principe de parité avec l'éducation nationale. Les bourses de l'enseignement technique agricole ont ainsi connu les évolutions suivantes : doublement de la prime d'équipement et mise en place des bourses au mérite en 2001 ; mise en place d'un complément de bourse, dit « prime à l'internat » réservée aux élèves boursiers internes en 2002 ; augmentation de la part de bourse en 2003. Parallèlement, chaque année, une revalorisation des plafonds de ressources a été effectuée à l'identique à celle de l'éducation nationale. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les plafonds de ressources ainsi que les échelons de bourses sont revalorisés annuellement de la même façon que pour les bourses relevant de l'éducation nationale. Depuis 2001, les effectifs de boursiers croissent dans l'enseignement technique agricole secondaire, alors qu'ils diminuent dans l'enseignement supérieur court. Les pourcentages d'élèves boursiers sont de 35 % dans l'enseignement secondaire, alors qu'ils atteignent 43 % dans l'enseignement supérieur court. L'exercice budgétaire 2004 s'est soldé par un report de charges de 3,5 millions d'euros, soit une proportion moyenne de 8 % des besoins non couverts, ayant pu varier selon les régions. La situation a été régularisée dès les premières semaines de l'année 2005, l'arriéré ayant été intégralement délégué aux services déconcentrés afin de le verser aux familles. Pour l'année 2005, la situation reste tendue, le chapitre budgétaire ayant été doté à hauteur de 73,272 millions d'euros. Le ministre se montrera vigilant sur ce point dans le cadre de l'exécution budgétaire 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58938

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche (SE)

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2072

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5783